



Albi, le 30 juin 2014

La préfète communique :

Activation du plan canicule du 1^{er} juin au 31 août 2014

Le 23 juin dernier, s'est tenu en préfecture, le comité départemental canicule 2014, afin de présenter le plan de gestion canicule 2014 du département du Tarn.

L'objectif de ce plan est de définir les actions à court et à moyen termes dans les domaines de la prévention et de la gestion de crise afin d'anticiper et gérer les épisodes caniculaires qui pourraient survenir.

Le plan canicule 2014 a pour objectifs :

- d'anticiper l'arrivée d'une canicule ;
- de définir les actions à mettre en place au niveau local pour prévenir et limiter les effets de la canicule, de faire remonter l'ensemble des informations disponibles (personnes hospitalisées , ...) du « niveau local vers le niveau national » afin de permettre la mise en place de moyens adaptés ;
- d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations les plus fragiles.

Depuis 2013, le plan comporte 4 niveaux :

Les 4 niveaux sont coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique (vert, jaune, orange et rouge) définis par Météo France :

- **niveau 1 : veille saisonnière (vigilance météo vert)** : il est déclenché automatiquement chaque année du 1^{er} juin au 31 août ;
- **niveau 2 « avertissement chaleur » (vigilance météo jaune)** : ce niveau correspond soit :
 - à un pic de chaleur limité à un jour ou deux ;
 - à une approche des seuils de température qualifiant la canicule sans franchir lesdits seuils ;
 - à une approche des seuils de température qualifiant la canicule avec des prévisions annonçant une intensification de la chaleur dans les jours suivants ;
- **niveau 3 : alerte canicule (vigilance météo orange)** : il est activé sur décision du préfet du département ;

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

- **niveau 4 : mobilisation maximale (vigilance météo rouge)** : il est déclenché directement par le Premier ministre sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'Intérieur, en cas de vague de chaleur intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Population concernée par les risques sanitaires liés aux fortes chaleurs :

- personnes âgées,
- enfants,
- sportifs,
- sans-domicile fixes,
- travailleurs exerçant à l'extérieur,
- personnes souffrant de pathologies aggravées par la chaleur.

Toutes les personnes, qui de par leur âge ou leur santé, présentent des risques particuliers, ou encore les personnes isolées, sont invitées à se faire connaître auprès de leur mairie pour bénéficier d'un suivi régulier en cas de période caniculaire.

Pour plus d'informations :

Contactez le numéro d'appel « Canicule Info Service » : 0800 06 66 66 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe) ou par internet à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.html>.

Contactez votre mairie pour connaître les aides disponibles.

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France : www.meteo.fr

Contacts Presse :

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - marie.lacan@tarn.gouv.fr

Stéphanie TAILLEFER – 05 63 45 60 87 – stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>